

**Code de conduite d'Hydro-Québec 2024 : « Pour faire vivre nos valeurs » – Nos engagements pour une loyauté sans faille**

Le *Code d'éthique* (le «Code») nous guide afin de prendre des décisions réfléchies et responsables. Ancré dans les valeurs de l'entreprise, il nous aide à protéger notre réputation et à inspirer confiance. Respectons le Code et donnons l'exemple !

Le Code, ce sont :

- des valeurs pour nous éclairer ;
- des responsabilités pour tous et toutes ;
- un guide de réflexion pour agir éthiquement.

**En page 21, le Code rappelle aussi les règles à suivre après la fin de notre emploi à Hydro-Québec. Les voici :**

*« Nous sommes tenus au devoir de loyauté et d'honnêteté et avons l'obligation de préserver la confidentialité des informations obtenues dans l'exercice de nos fonctions à Hydro-Québec. Ces obligations subsistent après la fin de notre emploi et nous ne pouvons pas agir de façon à nuire à la réputation de l'entreprise ou à tirer des avantages indus de nos fonctions antérieures au sein de l'entreprise.*

- *Nous agissons avec loyauté envers Hydro-Québec.*
- *Nous gérons l'information de manière responsable.*
- *Nous utilisons les biens et les ressources d'Hydro-Québec de manière diligente et raisonnable. »*

Le *Code de conduite* et d'autres documents de politiques et d'éthique peuvent être consultés sur le site web Hydro-Québec – Gouvernance à l'adresse :  
<https://www.hydroquebec.com/a-propos/gouvernance/ethique.html>